

RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU GOETHE-INSTITUT KAMERUN

Généralités

1. La bibliothèque dispose des médias et des informations sur la culture, l'histoire et la société allemande ainsi que sur les relations germano-camerounaises. Elle est ouverte à tous les intéressés*es. La consultation des médias à l'intérieur de l'institut est libre et gratuite.

Inscription

2. Une carte d'abonnement en cours de validité est nécessaire pour l'emprunt des documents. Cette carte est établie après présentation d'une pièce d'identité. Les informations sont enregistrées dans une base de données du Goethe-Institut en Allemagne. Elles sont utilisées uniquement dans le cadre de la création, réalisation et résiliation de la relation contractuelle entre le membre et la bibliothèque et ne sont pas communiquées à des tiers. Le membre dispose toujours de la possibilité de consulter les données personnelles enregistrées dans le cadre de cette relation contractuelle.

3. Les enfants et jeunes de moins de 18 ans ne peuvent devenir membres de la bibliothèque que sur présentation d'une autorisation parentale.

Frais

4. Les frais pour les services de la bibliothèque sont fixés dans la grille tarifaire de la bibliothèque du Goethe-Institut Kamerun.

5. La perte de la carte de membre doit être immédiatement signalée à la bibliothèque.

Heures d'ouverture

6. La bibliothèque est accessible aux usagers/ères pendant les périodes suivantes :

Lundi - Vendredi : 10:00 - 16:00 heures
Samedi : 10:00 - 15:00 heures

Prêt et utilisation des médias

7. Le délai du prêt des documents de 2 semaines au maximum. Deux documents peuvent être empruntés à la fois pour cette période. Pour certains documents ils existent des conditions particulières d'emprunt.

8. Les emprunts peuvent être prolongés une seule fois à condition que le délai de prêt n'ait pas été dépassé et qu'il n'y ait pas de réservation.

9. Les documents exclus du prêt sont identifiables par une pastille correspondante. Voir notre tableau des pastilles.

10. Il n'est pas autorisé de prêter les documents de la bibliothèque à des tiers.

11. Les documents déjà empruntés peuvent être réservés (avec l'OPAC courriel ou avec l'application BibToGo). Vous serez averti dès leur retour à la bibliothèque par courriel et ils resteront à votre disposition pendant 5 jours.

12. En cas de retard, il vous sera demandé de payer une amende par jour et par document dont le montant est fixé dans la grille tarifaire de la bibliothèque du Goethe-Institut Kamerun.

GRILLE DE PRIX DE LA BIBLIOTHÈQUE DU GOETHE-INSTITUT

Les frais suivants sont prélevés pour les prestations de service de la bibliothèque :

Frais d'abonnement¹

- Etudiants du Goethe-Institut : 0 F CFA / année
- Enfants/Jeunes en dessous de 18 ans : **5.000 F CFA / année**
- Elèves, Etudiants² à partir de 18 ans : **8.000 F CFA / année**
- Enseignants d'allemand : **8.000 F CFA / année**
- Adultes **10.000 F CFA / année**

D'autres prestations de service

- Renseignement bibliographique simple : 0 F CFA
- Renseignement spécialisé simple³ : 0 F CFA
- Renseignements complexes : sur demande
- Photocopies d'articles d'une bibliothèque en Allemagne par subito e.V. : 0 F CFA⁴
- Visite guidée : 0 F CFA
- Photocopie/Impression noir/blanc : **50 F CFA**

¹L'utilisation simple de la bibliothèque est gratuite

²50% de rabais pour les étudiant(e)s en germanistique/ENS

- Les supports audiovisuels et digitaux empruntés ne doivent être utilisés que pour des fins privées. Il n'est pas permis de les copier.
- Les livres et documents empruntés doivent être traités avec soin. L'emprunteur est responsable en cas d'endommagement ou de perte. Il doit vérifier l'état des documents avant l'emprunt et l'utilisation. Le cas échéant il est tenu d'informer le personnel de la bibliothèque sur l'état non satisfaisant d'un média.
- Il est strictement interdit d'annoter les médias.
- Il n'est pas permis d'emprunter des documents avec la carte d'un autre membre. L'intention seule est sanctionnée par une amende.
- Il n'est pas permis de faire sortir des documents de la bibliothèque sans l'accord au préalable de l'un des collaborateurs du Goethe-Institut. L'intention seule est sanctionnée par une amende.
- L'utilisateur est responsable du respect des droits d'auteur.

L'utilisation des appareils techniques

- Les terminaux d'internet à l'intérieur de la bibliothèque sont réservés prioritairement aux membres de la bibliothèque.
- L'utilisateur devra répondre de toute infraction au respect des droits d'auteur, de la protection des données et des dispositions légales en vigueur.
- Une photocopieuse et un poste-scanner à l'intérieur de la bibliothèque sont à la disposition des visiteurs selon le tarif en vigueur. L'utilisation est soumise à l'approbation du personnel de la bibliothèque du Goethe-Institut Cameroun.
- La durée de l'utilisation des appareils techniques peut être limitée.

Comportement à l'intérieur de la bibliothèque

- Les installations et les médias doivent être traités avec ménagement. Il n'est pas permis de manger, de boire (à l'exception de l'eau), de fumer ou de téléphoner dans les locaux de la bibliothèque.
- Les postes de travail ne peuvent pas être réservés.
- Le Goethe-Institut n'est pas responsable en cas de perte des effets personnels.
- Les collaborateurs du Goethe-Institut ne sont pas responsables des dégâts causés par négligence.
- Les heures d'ouverture de la bibliothèque peuvent être limitées exceptionnellement.
- Les infractions contre le règlement de la bibliothèque peuvent entraîner une exclusion de la bibliothèque et du Goethe-Institut. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exiger un frais de traitement en cas de sanction.
- Ce règlement prend effet le 2 juin 2024.
- Les instructions des collaborateurs de la bibliothèque doivent être respectées.

Yaoundé, le 30 Juin 2025
La Directrice

D'autres frais

- Amende de retard par média et par jour ouvrable **100 F CFA**
- Frais en cas d'endommagement ou en cas de perte : **le coût d'achat du média respectif**
- Frais d'une nouvelle carte : **1.000 F CFA**
- Frais de traitement en cas de sanction : **20.000 F CFA**

Yaoundé, le 30 Juin 2025
La Directrice

TABLEAU DES PASTILLES

- | | | |
|-------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Rouge:
Exclu du prêt | Jaune:
Niveau B | Bleu:
Document en français |
| Vert:
Niveau A | Orange:
Niveau C | Blanc:
Document en anglais |

³Nous ne sommes pas habilités de donner des renseignements juridiques et médicaux.

⁴Plus les frais de subito e.V.